

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 avril 2013

CP 13/04-41

L'an deux mille treize, le 29 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

PLAN DE SOUTIEN "TOURISME AVENIR"

AIDE AU TITRE DE LA CREATION **DE PLUS-PRODUITS LIES A L'HEBERGEMENT PRIVE**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

- la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;
- la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;
- l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à la création de plus-produits sont les suivantes :

- * le plus-produit doit être en adéquation avec les thématiques départementales prioritaires : itinérance, eau, enfants,
- * un seul équipement peut être subventionné tous les 2 ans.

Le taux de subvention départementale est fixé à :

- 30 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 10 000 € HT pour les hébergements de plus de 15 lits,
- 30 % du montant HT. des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 5 000 € HT pour les hébergements de moins de 15 lits.

Le Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" s'est réuni le 12 mars 2013 en vue d'examiner les dossiers suivants.

Création d'un plus-produit "espace sur le thème de l'eau " en complément d'un gîte situé à Dunes

Un gîte pouvant accueillir 8 personnes, sur la commune de Dunes, labellisé "Gîtes de France" en 2010, a été classé 3 épis.

Afin de satisfaire une clientèle en recherche de gîtes avec piscine, les propriétaires ont décidé de compléter leur hébergement par un bassin découvert de 9 m sur 3,85 m.

Cette réalisation permettra d'obtenir un niveau de qualité tout à fait satisfaisant et sera un élément à prendre en compte pour l'augmentation de la fréquentation en moyenne saison par l'utilisation d'une piscine.

Le coût

Le coût de cette réalisation s'élève à **14 930 € HT** décomposé comme suit :

- fourniture et pose d'une piscine coque polyester	13 730 €
- terrassement	1 200 €

Total	14 930 €

Le plan de financement

- Montant des fonds propres	13 430 €
- Subvention du Conseil Général	1 500 €
(30 % du montant HT des travaux plafonné à 5 000 €)	-----
Total	14 930 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **1 500 €** correspondant à 30 % du montant HT subventionnable plafonné à 5 000 € (< 15 lits) qui est sollicitée pour ce plus-produit "espace thème de l'eau" .

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **1 500 €** à Monsieur et Madame MAGNE pour cette opération qui correspond à notre politique départementale touristique.

2 – Création d'un plus-produit "espace sur le thème de l'eau" en complément de chambres d'hôtes situées à Loze

En juillet 2012, la propriétaire a bénéficié d'une subvention départementale pour la création de 4 chambres d'hôtes en complément d'un gîte, labellisées Clévacances 3 clés, sur la commune de Loze.

Elle souhaite aujourd'hui offrir un "service plus" à la qualité de son hébergement en le complétant par une piscine qui se situera en surplomb de la vallée de la Bonnette et qui offrira calme et détente avec vue imprenable.

Le coût

Le coût de cet aménagement s'élève à **17 558,53 € HT**.

Le plan de financement

- Autofinancement	16 058,53 €
- Subvention du Conseil Général	1 500,00 €
(30 % du montant HT des travaux plafonné à 5 000 €)	

Total	17 558,53 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **1 500 €** correspondant à 30 % du montant HT subventionnable plafonné à 5 000 € (< 15 lits) qui est sollicitée pour ce plus-produit "espace thème de l'eau" .

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **1 500 €** pour cette opération qui correspond à notre politique départementale touristique.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **20422** - sous-fonction **94** (FTPP) du budget départemental.

- Autorisation de programme 2013.....	30 000 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente Commission.....	3 000 €
- Disponible sur l'exercice 2013.....	27 000 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique « Tourisme Avenir » réuni le 12 mars 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes pour un volume global de 3 000 € :
 - 1 500 € pour la création d'un plus-produit "espace sur le thème de l'eau" en complément d'un gîte à Dunes,
 - 1 500 € pour la création d'un plus-produit "espace sur le thème de l'eau" en complément de chambres d'hôtes à Loze.
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20422, sous-fonction 94 (FTPP) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,